



Tél 05.65.24.72.12  
mairie.aujols@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE D'AUJOLS

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

**Présents** : Frédéric BARBILLON, Françoise BOURSEUL LAVILLE, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES,  
Vincent GANGLOFF, Pierre MORICE, Damien NASTORG, Caroline TREMESAYGUES.

**Absent excusé** : Sébastien JACQUES

**Absente** : Mireille PFENDT

Secrétaire de séance	Début de la réunion	Fin de la réunion
Damien NASTORG	18h30	20h30

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

#### Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2025
  - 2/ **DOMAINE COMMUNAL** : Vente/échange Laville en vue de la passation de l'acte
  - 3/ **ASSOCIATIONS** : Validation des participations pour l'année 2025
  - 4/ **SAFER** : Acquisition de la parcelle B 0339 (place du Lac) à la SAFER
  - 5/ **FINANCES** : Approbation du contrat pour les copieurs
  - 6/ **ASSAINISSEMENT** : Rapport sur le Prix et la Qualité du service
  - 7/ **FERME DU LAC** : Restitution de la réunion Adefpat du 17 novembre 2025
  - 8/ **INFORMATIONS** : sur les décisions prises depuis la dernière séance
- QUESTIONS DIVERSES**

#### **1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025**

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025 est adopté à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

#### **2/ DOMAINE COMMUNAL : Vente/échange Laville en vue de la passation de l'acte**

*Ce point de l'ordre du jour concernant Madame Françoise Bourseul-Laville, conseillère municipale, cette dernière quitte la salle durant les échanges et ne prend pas part à la délibération.*

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 06 mai 2024 le conseil municipal a validé le déclassement, l'aliénation et la vente/échange de parcelles avec Madame Françoise BOURSEUL-LAVILLE.

Elle explique que diverses raisons, principalement administratives, ont empêché jusqu'à ce jour la signature de l'acte notarié mais que maintenant tous les éléments nécessaires sont réunis. Toutefois l'étude notariale demande à ce que certaines précisions soient validées par délibération pour mener la procédure à son terme, à savoir :

- Les numéros des parcelles redéfinies suite au bornage seront les suivants :
  - Parcelle section A n° 1272 pour la partie devenue communale
  - Parcelle section A n° 1273 pour la partie cédée à l'indivision Laville
- La valeur des biens échangés est estimée à 567 € pour la part cédée par la commune (85 m<sup>2</sup>) et 67 € pour la part cédée par l'indivision Laville (10 m<sup>2</sup>) soit une soulte de 500 € au profit de la commune.
- Tous les frais inhérents à cette opération seront supportés par les requérants.

**DELIBERATION** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité tous les éléments proposés ci-dessus et demandés par le notaire pour la signature de l'acte.

### 3/ ASSOCIATIONS : Validation des participations pour l'année 2025

Madame le Maire rappelle aux élus que chaque année les associations versent à la commune une participation au prorata de l'utilisation qu'elles font des salles municipales. Cette participation est destinée à financer en partie les frais de chauffage, de nettoyage, les contrôles techniques....

Madame le Maire communique aux élus les informations sur les diverses activités organisées par les associations dans les deux salles communales (salle des fêtes et maison des jeunes et des associations) et propose les participations suivantes pour l'année 2025 :

- ACEL .....	400€	- VIDEO D'OC .....	50,00 €
- AUJOLS EN FETE .....	120€	- VISAGES D'AILLEURS .....	20,00 €
- LA DIANE AUJOLIASE .....	60€		

**DELIBERATION** : Le Conseil municipal valide à l'unanimité les montants proposés pour l'utilisation des salles municipales par les associations durant l'année 2025.

### 4/ SAFER : Acquisition de la parcelle B 0339 (place du Lac) à la SAFER

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la vente successorale de la « ferme du Lac » située au bord du lavoir, outre les bâtiments préemptés par la commune, la succession comportait également de nombreuses terres agricoles, lesquelles ont toutes été préemptées par la SAFER en vue de les rétrocéder à des agriculteurs.

Elle explique que dans le lot, la petite parcelle cadastrée B0339, d'une superficie de 6a 50 ca, classée en zone N dans le PLUi et catégorisée en emplacement réservé par le conseil municipal, présente un réel potentiel pour y réaliser un aménagement d'intérêt général, de type terrain de sport et de pétanque, compte tenu de sa localisation tout près du lavoir et du cabanon municipal.

Madame le Maire indique qu'elle a déposé une candidature pour l'acquisition de ce terrain, laquelle a été agréée par la SAFER. Elle propose au conseil municipal de valider l'achat de cette parcelle dont le prix a été fixé à 867,70 € HT (soit 1 041,24 € TTC), montant auquel s'ajouteront les frais de notaire estimés à environ 320 €.

**DELIBERATION** : Le Conseil municipal, considérant l'intérêt de ce projet pour les habitants, valide à l'unanimité l'acquisition auprès de la SAFER de la parcelle B0339 pour un montant de 1 041,24 € TTC, plus la prise en charge des frais notariés correspondants.

### 5/ FINANCES : Approbation du contrat pour les copieurs

Le contrat des 2 copieurs, mairie et école, arrive à échéance au 31 mars 2026 et 2 devis de remplacement ont été fournis.

Le premier avec KOESIO (actuel fournisseur) et le second avec TOSHIBA. Le premier propose une location et entretien des copieurs pour un montant de 1 984 €/an et le second pour un montant de 2 062,50 €/ an.

**DELIBERATION** : Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'offre de la société KOESIO.

### 6/ ASSAINISSEMENT : Rapport sur le Prix et la Qualité du service

Madame Le Maire présente à l'ensemble des conseillers le rapport établi par le SESEL concernant la qualité et le prix du traitement des eaux du syndicat,

Ce rapport doit obligatoirement être présenté au conseil municipal mais ne fait pas l'objet d'un vote.

### 7/ FERME DU LAC : Restitution de la réunion Adefpat du 17 novembre 2025

Madame Le Maire rapporte aux conseillers le bilan de la première journée de travail réalisée par l'ADEFPAT avec le groupe de travail désigné sur le projet de la ferme du lac.

Ce groupe de travail est composé de 5 élus, 5 habitants, 1 technicien de la Communauté de Communes et 1 représentant du département, auxquels s'étaient joints le responsable de l'EPF (Etablissement Public Foncier) et le responsable de l'ADEFPAT.

Cette première rencontre a permis de définir le projet global et ses grandes lignes.

## 8/ INFORMATIONS : sur les décisions prises depuis la dernière séance

Validation des devis de l'entreprise Bompeix pour le nettoyage des terrains de la ferme et du terrain acquis à la SAFER.

Validation du projet d'assurance pour garantir les bâtiments de la ferme.

## QUESTIONS DIVERSES

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le SICTOM (Syndicat des Ordures Ménagères) ne ramassera plus les ordures au porte à porte dans les rues concernées par ce type de collecte.
- Madame Le Maire propose d'équiper le « cabanon » d'un extincteur, un devis a été établi d'un montant de 145 €. Les Conseillers approuvent cet investissement à l'unanimité.
- Suite au contrôle des défibrillateurs du village, il a été évoqué le manque d'électrodes pour enfants. De ce fait, elles vont être ajoutées pour un montant de 241 €.
- Des travaux d'élagages vont être entrepris par EDF/ENEDIS sur les lignes haute tension traversant la commune.
- Une soirée sur le thème du pastoralisme sera organisée par le Parc Naturel des Causses du Quercy le samedi 28 mars 2026 avec la projection par Ciné-Lot du film « Berger ».
- Les Vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 16 Janvier 2026 à 18h30 à la salle des fêtes d'Aujols.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Geneviève DEJEAN

Damien NASTORG